

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1916

M. Pol Boël, le grand industriel, député de Soignies, et Madame Boël viennent de comparaître devant le tribunal militaire de Charleroi. On leur reprochait d'avoir organisé dans le Hainaut un service de correspondance clandestine (**Note**) à l'usage des familles de nos soldats. Vingt-six personnes étaient impliquées avec eux dans ce procès, notamment le poissonnier bruxellois bien connu, M. Antoine De Bueger ; un artiste peintre, M. Auguste Leys ; un agent d'assurances de Charleroi, M. Charles Van der Elst ; des personnes de La Louvière et des environs, ainsi qu'une dizaine d'employés des usines Boël, qui s'étaient offerts spontanément à seconder leur «*patronne* » dans cette oeuvre imitée du « ***Mot du Soldat*** ».

Les lettres venant du front étaient expédiées de Hollande à M. De Bueger, glissées dans les paniers de poissons dont son correspondant de Hollande lui faisait des envois réguliers par chemin de fer ou bateau. Et, amusant détail que la justice allemande n'a jamais connu, ces expéditions lui

étaient annoncées par la voie officielle du télégraphe allemand, qui aidait ainsi, sans le savoir, à berner l'autorité. Quand M. De Bueger recevait de Hollande un télégramme lui annonçant des églefins, cela signifiait qu'il fallait prendre garde, que des lettres se trouvaient dans les paniers.

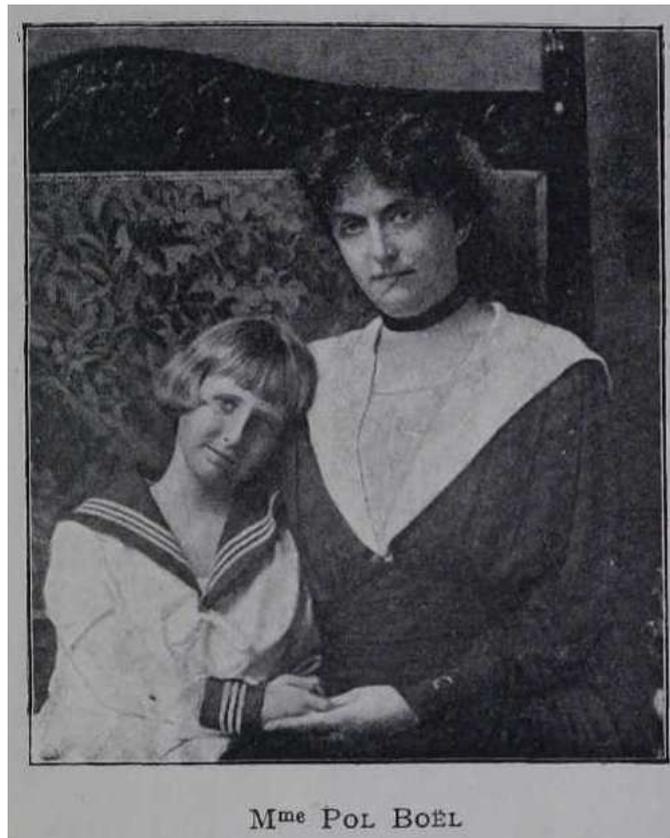
L'ennemi a découvert la trace de ces correspondances clandestines dans les paquets postaux saisis récemment par les Allemands à bord d'un navire de la Compagnie néerlandaise «*Zeeland* » que leurs torpilleurs ont amené à Zeebrugge.

La justice allemande, qui aime les statistiques, a calculé que des centaines de milliers de cartes avaient dû être distribuées aux familles de nos braves par cette organisation. Il a été établi à l'instruction que chaque kilogramme de lettres – car tout cela se faisait au poids – devait contenir 1.100 cartes en moyenne, et que le prix de transport de cette correspondance, tous frais déduits, revenait à 30 francs par kilogramme approximativement. Ce service était plus économique qu'il ne l'eut été par la voie postale !

Six avocats étaient la barre pour les vingt-huit prévenus : Maîtres Sadi Kirschen (**Note**) de Bruxelles ; Masson et Buisset, députés de Mons et de Charleroi ; Maistriau, Parent et Chaudron, de Mons et de Charleroi.

Madame Boël a présenté sa défense en allemand, avec beaucoup de vaillance et de dignité. Elle a exposé les raisons qui l'avaient déterminée à créer cette oeuvre, après la disparition de la combinaison Goldschmidt, découverte par les Allemands l'an dernier (1). Il lui aurait été, facile – a-t-elle dit –, de se réfugier à l'étranger, comme tant d'autres, au début de la guerre ; mais il lui a paru que, n'ayant aucun enfant en âge de porter les armes, elle pourrait remplir un rôle utile en Belgique. Le hasard l'a mise un jour en présence d'une pauvre vieille à qui un individu avait apporté une lettre de son fils, en exigeant pour prix de sa peine une somme de 5 francs ; la pauvre mère ne possédait que 2 marks ; elle les lui offrit ; pour toute réponse l'homme déchira la lettre, en jeta les morceaux au vent. Le désespoir de la pauvre femme, dont Madame Boël fut témoin, lui inspira l'idée de créer un service de correspondance gratuit, en consacrant à cette oeuvre quelques milliers de francs qui lui venaient d'un héritage. Tout cela à l'insu de son mari, et avec le concours désintéressé d'un certain nombre de braves gens.

Madame Boël a fait cet exposé d'une voix assurée et sans chercher à éluder d'une façon quelconque les responsabilités qui pesaient sur elle. Il se dégageait de son récit – m'a dit un témoin – une émotion si naturelle que les juges eux-mêmes en paraissaient touchés.



Les autres inculpés ont alors, tour à tour, raconté quel avait été leur rôle dans cette affaire ; et les employés de l'usine, après le réquisitoire, eurent la jolie pensée de prier le tribunal de répartir entre eux la peine de trois années d'emprisonnement requise contre Madame Boël.

Le tribunal n'a pas tenu compte de cette requête. Madame Boël, M. De Bueger, M. Van der Elst, M. Leys, Mademoiselle Julia Lambrichts, secrétaire de M. Boël, ont été condamnés à deux ans de prison et 3.000 marks d'amende.

M. Boël a été acquitté ; mais on ne l'en garde pas moins en prison à Charleroi : le bruit court qu'il sera envoyé en Allemagne comme « *indésirable* » (1).

(1) M. Alfred Goldschmidt, beau-frère de M. Paul Hymans, et secrétaire de la Croix-Rouge de Belgique, fut condamné au début de l'occupation, par les tribunaux militaires allemands, parce que la justice allemande avait acquis la preuve qu'il entretenait une correspondance clandestine avec le Gouvernement belge. Il recevait des lettres pour les prisonniers belges hospitalisés au Palais Royal. M. Goldschmidt a été envoyé en Allemagne comme « *indésirable* ».

(2) C'est, en effet, ce qui est arrivé : M. Boël a été envoyé en Allemagne le 13 janvier 1917.

Notes de Bernard Goorden.

Des prénoms identifiés ont été ajoutés (et un nom corrigé) par moi dans le corps du texte.

En ce qui concerne les **filières clandestines d'acheminement de la correspondance** pour les soldats belges sur le front de l'Yser, lisez du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, « *Monsieur Dagimont. Correo del soldadito belga (1-6)* », in **La Nación** ; 14-19/07/1915 :

<http://idesetautres.be/upload/191411-12%20PAYRO%20MONSIEUR%20DAGIMONT%20CORREO%20SOLDADITO%20BELGA.pdf>

version française :

<http://idesetautres.be/upload/191411-12%20PAYRO%20MONSIEUR%20DAGIMONT%20CORREO%20SOLDADITO%20BELGA%20FR.pdf>

« (...) bon nombre de soldats belges sont séparés de leur famille demeurée en Belgique occupée. Contrairement aux poilus français, ils ne peuvent pas revoir leur famille lors de leurs permissions. La correspondance est donc pour la plupart des soldats belges le seul lien avec leurs proches. Cependant, afin d'affaiblir le moral des troupes, l'ennemi interdit toute communication entre les civils en territoire occupé et les soldats belges. Des organisations clandestines – le **Mot du soldat** et le **Bureau de la Correspondance belge** – se créent et aident à l'acheminement des lettres via les Pays-Bas, l'Angleterre ou la France. Nombreux sont ceux qui paieront de leur vie ces actions de résistance. » in **La vie quotidienne sur le front belge. Carnet de Jean d'Otreppe** par Ginette Letawe :

<http://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/524/EPL%20-%20Dossier%2014-18%20-%2011%20-%20La%20vie%20quotidienne%20sur%20le%20front%20belge.pdf>.

Pour ce procès, voir Sadi KIRSCHEN ; **Devant les conseils de guerre allemands** (Bruxelles, Rossel et Fils ; 1919, XV-508 pages, 16 planches hors texte) pp. 116-130 :

http://www.bel-memorial.org/books/devant_les_conseils_de_guerre_allemands.pdf

La photo de Madame Boël en est extraite (hors texte, entre les pages 116 et 117).

Article plus général. « Les déportés politiques (Souvenirs d'un condamné) » par Camille MATHY, chapitre 23 (pages 281-291, 1^{ère} partie) de **Nos héros morts pour la patrie.**

L'épopée belge de 1914 à 1918 (histoire et documentation). Tableau d'honneur des officiers, sous-officiers, soldats, marins et civils, tombés pour la défense des foyers belges. (Ouvrage publié ... sous la direction générale de René LYR ...); Bruxelles, E. Van der Elst ; 1920, 370 pages (1^{ère} partie) + 160 pages (2^{ème} partie) + 75 pages (3^{ème} partie) + 31 pages (4^{ème} partie).

<http://www.idesetautres.be/upload/DEPORTES%20POLITIQUES%20BELGES%201914-1918%20MATHY%20NOS%20HEROS%20LYR..pdf>